

Délibération du Comité Syndical

Ajustements 2025 des Autorisations de programme et des crédits de paiement - AP/CP

L'an 2025, le 7 avril à 18h00, s'est réuni le Comité Syndical Maison des Associations – 66240 Saint-Estève, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 24 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - René LAVILLE - Stéphane LODA - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Patrick PASCAL - Gérard RAYNAL - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absent et suppléé	M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Théophile MARTINEZ - Georges PUIG - Max TIBAC
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Absents et Excusés	MM. Daniel ASPE - M. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et Excusée	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Pouvoirs : M. Roger GARRIDO à Mme Armelle REVEL-FOURCADE - M. Georges PUIG à M. Jacques PALACIN

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU – 1^{er} Vice-président en charge des finances

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération n°DELIBCS2024/12 en date du 14 mars 2024,

Vu les délibérations portant création et d'ajustement n°2021.22 du 6 avril 2021, n°2022.23 du 8 avril 2022 et n°DELIB2023.26 du 13 avril 2023 relatives à l'AP/CP n°1 – Aménagement du BOULES ;

Vu la délibération n°DELIB2023.27 du 13 avril 2023 portant création de l'AP/CP n° 2 PPREV – Opération 230104 ;

Vu la délibération n°DELIB2023.28 du 13 avril 2023 portant création de l'AP/CP n°3 - Maîtrise d'œuvre - suivi des études complémentaires – Opération 112 études pour la restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval ;

Vu la délibération n°DELIB2024.25 du 09 avril 2024 portant création de l'AP/CP n°4 – Diagnostics de vulnérabilité, de l'AP/CP n°5 – Outils de sensibilisation, de l'AP/CP n°6 – Plateforme de prévision SDAL, de l'AP/CP n°7- Chenal vert : mesures compensatoires, de l'AP/CP n°8- Travaux Chenal Cady, AP/CP n°11 – Travaux de la digue des campings CANET et l'AP/CP 12 Etude reconnaissance du système d'endiguement du Boules.

Vu le bilan de synthèse 2024 annexé ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT – Président

Conformément au C.G.C.T., les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (A.P.C.P.). Cette procédure permet au syndicat de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

L'autorisation de programme (A.P.) est une enveloppe prévisionnelle de crédits d'un programme pouvant être affectés et engagés selon un calendrier pluriannuel. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Le crédit de paiement (C.P.) correspond à la limite supérieure de crédits pouvant être mandatés au cours de l'exercice budgétaire dans le cadre de l'A.P. correspondante.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Comité Syndical, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération budgétaire.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, le président peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des



exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Le bilan annuel d'exécution des AP/CP est annexé à la présente délibération, celui-ci présente les réalisations de l'exercice 2024 et les crédits à reprendre.

Au vu des crédits réalisés en 2024 il convient d'ajuster la ventilation de certains crédits de paiement.

Ainsi au titre de l'année 2025, il vous est proposé, les ajustements suivants :

AP/CP n° 2 - PPREV – Opération 230104 :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	215 735,44 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
376 554,56 €	142 400,00 €	12 984,00 €	81 045,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AP/CP n°3 - Maîtrise d'œuvre - suivi des études complémentaires – Opération 112 études pour la restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
3 168 000,00 €	21 968 400,00 €	0,00 €	0,00 €	25 136 400,00 €	25 136 400,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
29 714,40 €	987 193,00 €	0,00 €	1 125 600,00 €	841 892,60 €	11 051 000,00 €	10 719 314,40 €	0,00 €

AP/CP n°4 - : Diagnostics de vulnérabilité – Opération 234 – Démarche de diagnostics de vulnérabilité :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
1 207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 207 000,00 €	1 207 000,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	286 750,00 €	286 750,00 €	286 750,00 €	286 750,00 €	0,00 €

AP/CP n°5 - Outils de sensibilisation PAPI Axe 1 – Opération 232 – PAPI Axe 1 Outils de sensibilisation (action 1,3) :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
473 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	473 600,00 €	411 960,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
7 510,00 €	61 400,00 €	17 390,00 €	105 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	79 690,00 €	0,00 €

AP/CP n°6 – Plateforme de prévisions (SDAL) – Opération 132 001 – SDAL 2024-2025 :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
672 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	672 000,00 €	672 000,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	367 200,00 €	286 800,00 €	0,00 €	0,00 €

AP/CP n°7 – Chenal vert : mesures compensatoires – Opération 124 001 – Chenal Vert compensation à partir de 2023 :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
939 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	939 280,00 €	888 199,91 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
28 399,09 €	100 000,00 €	3 233,50 €	321 420,00 €	56 820,00 €	59 220,91 €	173 420,00 €	111 539,09 €

AP/CP n°8 – Travaux du chenal Cady – Opération 122 001 – MOE Vernet-les-Bains confortement Cady :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
1 140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	78 480,00 €	444 064,00 €	582 456,00 €	0,00 €	0,00 €

AP/CP N°11 – Travaux digue des campings Canet – Opération 128 – Digue des campings :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
1 479 835,73 €	0,00 €	24 312,27 €	0,00 €	1 504 148,00 €	1 484 673,35 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
17 580,00 €	1 486 568,00 €	3 391,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AP/CP N°12 – Etude reconnaissance système d'endiguement du Boulès – Opération 111 003 – Régularisation SE Boulès :

Montant des AP					
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2025	Révisions de l'exercice 2025	Révisions postérieures à l'exercice 2025	Total cumulé	Montant disponible pour engagement
350 000,00 €	0,00 €	-140 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €	2 738,98 €

Montant des CP							
CP antérieurs	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer 2028	Restes à financer 2029	Restes à financer après 2029
2 380,82 €	142 188,00 €	13 518,00 €	65 431,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €


Entendu l'exposé, le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1 D'approuver l'ensemble des ajustements des crédits de paiement tels que présentés.
- 2 Dit que les crédits de paiements correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus sont inscrits au Budget Primitif 2025.
- 3 Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le président en exercice est également autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 066-200087286-20250407-DELIBCS202526-DE



Publié le 10/04/2025 sur le site internet du SMTBV



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 066-200087286-20250407-DELIBCS202526-DE



Annexe 1 : AP/CP – Bilan de synthèse 2024

Bilan de synthèse AP

Libelles AP	AP Votée	Révision	AP actualisée	TOTAL CP antérieurs	Réalisations 2024	CP 2025	CP 2026	CP>2027
1 BOULES	4 800 000,00 €	0,00 €	4 800 000,00 €	427 935,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 RESTAURATION RIPISYLVE PPREV	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	376 554,56 €	204 898,16 €	142 400,00 €	81 045,44 €	0,00 €
3 ETUDES COMPLEMENTAIRES HYDRO	25 136 400,00 €	0,00 €	25 136 400,00 €	29 714,40 €	14 000,40 €	987 193,00 €	1 125 600,00 €	22 993 892,60 €
4 DIAGNOSTICS VULNERABILITE	1 207 000,00 €	0,00 €	1 207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	286 750,00 €	860 250,00 €
5 OUTILS DE SENSIBILISATION	473 600,00 €	0,00 €	473 600,00 €	7510,00 €	7 510,00 €	61 400,00 €	105 000,00 €	257 160,00 €
6 PLATEFORME DE PREVISION SDAL	672 000,00 €	0,00 €	672 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000 €	639 000,00 €
7 CHENAL VERT MESURES COMPENSATOIRES	939 280,00 €	0,00 €	939 280,00 €	28 399,09 €	28 399,09 €	100 000,00 €	321 420,00 €	489 460,91 €
8 TRAVAUX CADY	1 140 000,00 €	0,00 €	1 140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	78 480,00 €	1 026 520,00 €
11 DIGUE DE CANET TRAVAUX	1 479 835,73 €	83 176,00 €	1 563 011,73 €	17 580,00 €	17 580,00 €	1 486 568,00 €	0,00 €	0,00 €
12 ETUDE RECONNAISSANCE SE BOULES	350 000,00 €	-140 000 €	210 000 €	2 380,82 €	2 380,82 €	142 188,00 €	65 431,18 €	0,00 €

3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan

Tel. : 04 68 35 05 06 – Messagerie : contact-web@bassintelfr

Siret : 200 087 286 00015